

INSTALLATION :

Nom du client :

Adresse du chantier :

Code postal / Commune : / Téléphone :

(A1) Installation :

<input type="checkbox"/> Raccordement au réseau public de distribution par l'installation de consommation <input type="checkbox"/> Raccordement au réseau public de distribution directement au point de livraison <input type="checkbox"/> Non raccordée au réseau public de distribution (installation autonome)	}	cocher une seule case
Autres sources d'alimentation DC : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → Si oui, à préciser :		
Autres sources d'alimentation AC : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui → Si oui, à préciser :		

(A2) Installation photovoltaïque existante :

Modification substantielle : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui (remplir le cadre correspondant) Ajout de batteries : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Date de référence : *	}	<input type="checkbox"/> dépôt de demande de permis de construire <input type="checkbox"/> déclaration préalable de construction <input type="checkbox"/> signature de marché <input type="checkbox"/> accusé de réception de commande
---	--------------------------------	---	---

INSTALLATEUR :

Nom ou Raison Sociale : E-mail :

Adresse :

Code postal / Commune : / Téléphone : Fax :

INSTALLATION AVEC MODIFICATION SUBSTANTIELLE :

A remplir si (A2)=oui →

A. Installation existante :

- Date de la mise sous tension de l'installation de production existante (préciser au moins l'année):
- Puissance initiale de production PV : kVA
- Présence de dispositifs de protection contre les surintensités côté DC : Oui Non
- Installation modifiée *: Uniquement côté DC Uniquement côté AC Côté DC et AC

B. Partie nouvelle de l'installation :

- Puissance de production PV (sans la partie existante) : kVA
- Onduleur :
 - Ajouté : Non Oui → Si oui, nombre:
 - Remplacé : Non Oui → Si oui, nombre:
 - Conservé : Non Oui → Si oui, nombre:

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

(1) Module PV : Le soussigné confirme que les modules sont conformes aux normes de la série NF EN 61730
 $I_{scmax-générateur PV}^{(a)}$: A $U_{ocmax}^{(b)}$: V Nombre de groupes associé au générateur PV^(c) :

(2) Câble principal PV : $U =$ V Température admissible sur l'âme = °C

(3a) Interrupteur-Sectionneur général D.C. (partie générateur PV) : U_n : V I_n : A

(3b) Interrupteur-Sectionneur sur le câble batterie (partie distribution DC) : U_n : V I_n : A

(3c) Interrupteur-Sectionneur pour d'autres sources d'alimentation DC : Non Oui → Si oui, U_n : V I_n : A

(3d) Interrupteur-Sectionneur pour circuits d'utilisation en DC : Non Oui → Si oui, U_n : V I_n : A

(3e) Interrupteur-Sectionneur pour d'autres sources d'alimentation AC : Non Oui → Si oui, U_n : V I_n : A

(4) Polarité à la terre : Non Oui *si Oui* → Le soussigné s'engage à ce qu'une séparation galvanique existe

(5a) Onduleur : Marque et modèle :
 Sys. Découplage*: sans objet externe intégré à l'onduleur : JOINDRE LE CERTIFICAT DE CONFORMITE A LA PRENORME DIN VDE 0126-1-1/A1
 Attention au réglage du seuil de fréquence haute des protections de découplage de type DIN VDE 0126-1-1/A1. Voir les instructions du gestionnaire du réseau.
 Rappel : Les exigences d'ERDF pour ce seuil de découplage sont détaillées dans la note ERDF-NOI-RES_13E, disponible sur le site www.erdf.fr

(5b) Installations raccordées au réseau :
 Le soussigné s'engage à s'être assuré du fonctionnement de la protection de découplage dans toutes les configurations du système.

(6a) Réalisation d'un Schéma des Liaisons à la Terre (SLT) partie distribution DC ? Non Oui → Si oui, à préciser :
 Le soussigné s'engage à avoir respecté la mise en œuvre du SLT conformément à la partie 4-41 de la NF C 15-100

(6b) Schéma des Liaisons à la Terre (SLT) : Gestion de la mise à la terre en fonction des sources :
Schéma des Liaisons à la Terre (SLT) en mode « autonome » :

Le soussigné s'engage à avoir respecté la mise en œuvre du schéma des liaisons à la terre dans toutes les configurations prévues conformément à la partie 4-41 de la NF C 15-100

(7) Distribution DC :
U_{dc} : V

Batterie : Le soussigné confirme que les batteries sont conformes à la norme NF EN 61427 et leur mise en œuvre à la norme NF EN 50272-2.

Produit CxU* : C(Ah) x U(V) ≤ 1000 C(Ah) x U(V) > 1000

Ventilation* : naturelle forcée aucune

Tableau 1 : Paramètres	Tableau des caractéristiques de chaque groupe PV ⁽¹⁾				
	Groupe1	Groupe2	Groupe3	Groupe4	Groupe5
A. Nombre de chaînes					
B. Type et courant assigné (I _n) du dispositif de protection sur une chaîne ^(d)					
C. Type et courant assigné (I _n) du dispositif de protection de groupes ^(d)					
D. Courant assigné du dispositif de protection du câble principal PV ^(e)	I _n : A				
E. Courant assigné du dispositif de protection du câble batterie ^(e)	I _n : A				
F. Courant assigné du dispositif de protection du câble régulateur ^(e)	I _n : A				
G. Courant assigné du dispositif de protection du câble utilisation DC ^(e)	<input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/> Oui → Si oui, I _n : A				
H. Courant assigné du dispositif de protection du câble utilisation AC ^(e)	<input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/> Oui → Si oui, I _n : A				
I. Courant assigné du dispositif de protection du coffret distribution DC ^(e)	<input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/> Oui → Si oui, I _n : A				
J. Courant assigné du dispositif de protection du câble DC autre source AC ^(e)	<input type="checkbox"/> Sans objet <input type="checkbox"/> Oui → Si oui, I _n : A				

RACCORDEMENT COTE AC :

(8) Canalisation principale : Section : mm² **(9) Branchement* :** Puissance limitée Puissance surveillée → I_{kmax} : kA

* : Cocher obligatoirement une seule case

Nom de l'installateur:

L'installateur en signant ce dossier s'engage à ce que les données indiquées correspondent aux caractéristiques de l'installation photovoltaïque du site objet de l'attestation de conformité déposée. Nota : le présent dossier technique n'est pas systématiquement analysé par CONSUEL

Signature

Le :

Cachet de l'installateur

Joindre aux 2 pages de ce dossier : le schéma de principe du système photovoltaïque, le certificat de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 (voir (5a)) et l'attestation de conformité CERFA n°13960*01.

AIDE AU REMPLISSAGE DU SC136

- (1) Un générateur PV correspond à un MPPT (ou « tracker ») au sens des guides de la série UTE C 15-712.
- (A1) Cette rubrique concerne l'installation de production photovoltaïque.
- (A2) On entend par « modification substantielle » une installation faisant l'objet d'une augmentation de la puissance produite de plus de 10 %. Dans le cas d'une modification d'installation existante (augmentation de puissance ou ajout de batteries), le schéma doit permettre de différencier clairement les parties d'installation neuves de celles, existantes, qui n'ont pas été modifiées.
- (1) **Module PV** : Les modules PV doivent être conformes aux normes de la série NF EN 61730 (Voir guides de la série UTE C 15-712)
- (a) I_{scMAX} est le courant maximal en court-circuit d'une chaîne PV, d'un groupe PV, ou d'un générateur PV (Voir les guides de la série UTE C 15-712)
- (b) U_{ocMAX} est la tension maximale à vide du générateur photovoltaïque (Voir les guides de la série UTE C 15-712).
- (c) Indiquer le nombre de groupes associés au générateur photovoltaïque en question.
- (2) **Câble principal PV** : Noter ici les caractéristiques du câble arrivant sur le régulateur.
Les câbles doivent respecter les exigences des guides de la série UTE C 15-712.
Les caractéristiques du câble sont données par le fabricant.
U est la tension assignée inscrite sur le câble ou indiquée dans ses caractéristiques
La température admissible sur l'âme est celle en régime permanent.
- (3a, 3b, 3c, 3d et 3e) **Interrupteurs-sectionneurs (coupures d'urgence)** : U_n est la tension assignée en courant continu, I_n est le courant assigné en courant continu donnés par le fabricant.
- (4) **Polarité à la terre** : Lorsqu'une polarité est mise à la terre pour des raisons fonctionnelles, l'installation coté courant alternatif doit être électriquement séparée par une séparation galvanique assurée soit par l'onduleur soit par un transformateur de séparation (conforme à la norme NF EN 61558-2-4).
- (5a) **Onduleur** : La marque et le modèle figurant sur l'onduleur doivent être précisés. En présence d'une protection de découplage intégrée à l'onduleur, le certificat de conformité à la prénorme DIN VDE 0126-1-1/A1 doit être joint au dossier technique.
Si le dossier concerne plusieurs générateurs identiques, indiquer le nombre de générateurs concernés :
- Pour les onduleurs à plusieurs trackers, mentionner le nombre de trackers en plus de la marque et du modèle.
 - Pour les micro-onduleurs, un seul dossier peut être fourni, en indiquant le nombre de micro-onduleurs installés.
- (5b) **Installations raccordées au réseau public de distribution** : le respect des dispositions de la DIN VDE 0126-1-1/A1 doit être garanti pour toutes les configurations, notamment lorsque l'onduleur est en mesure d'alimenter des circuits en mode « secours » en l'absence du secteur.
- (6a) La partie « distribution DC » est illustrée sur le schéma en page 2 de cette aide.
Lorsque la TBTS est utilisée comme mesure de protection contre les contacts indirects sur cette partie de l'installation ou en l'absence de distribution DC, cocher « non ».
- (6b) Notamment, à l'occasion des changements de configurations entre fonctionnement normal avec présence tension du réseau public de distribution et fonctionnement autonome / secours, le schéma des liaisons à la terre doit être respecté. L'installation ne doit, à aucun moment et à aucun des stades transitoires du processus, se trouver sans liaison à la terre.
- (7) « U_{dc} » est la tension distribution DC et « U » est la tension nominale de la batterie. « C » est la capacité des batteries.
- Tableau 1**
- Installation photovoltaïque existante** : les paramètres et caractéristiques décrits dans ce tableau sont ceux des éléments neufs posés par l'installateur. Les matériels existants ne doivent pas y apparaître.
- (d) Type des dispositifs : fusibles ou disjoncteurs. Les fusibles doivent être conformes à la NF EN 60269-1 et les disjoncteurs conformes à la NF EN 60947-2 (Voir les dispositions des guides de la série UTE C 15-712).
- (e) La désignation des dispositifs de protection est issue de la figure du guide de la série UTE C 15-712 concerné (voir page 2 de cette aide)
- (f) Pour les générateurs ayant plus de cinq groupes, remplir un deuxième dossier technique en complément du premier.
- (8) **Canalisation principal** : canalisation immédiatement en aval du coffret AC. Installation autonome : rayer la case.
- (9) **Branchement** : installation autonome : rayer la case.

